



Réseau France Outre-mer

Guadeloupe . Guyane  
Martinique . Mayotte  
Métropole . N<sup>os</sup> Calédonie  
Polynésie Française  
Réunion . Wallis-et-Futuna  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**PROTOCOLE D'ACCORD**

**Cachetiers**

Entre la Société RFO

et les Organisations syndicales soussignées,

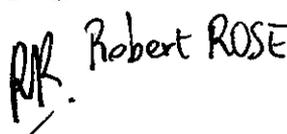
les parties conviennent d'engager avant la fin du premier semestre 2000 les négociations relatives au régime des collaborateurs artistiques rémunérés au cachet, visant à prendre en compte l'accord interbranche sur le recours au CDD d'usage dans le spectacle, du 12 octobre 1998, dit accords « Michel » et les dispositions législatives relatives à la réduction du temps de travail. Cet accord prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2000 pour ce qui concerne la revalorisation des barèmes au titre de l'A.R.T.T..

Fait à Malakoff, le 28 JAN. 2000

Les Organisations syndicales

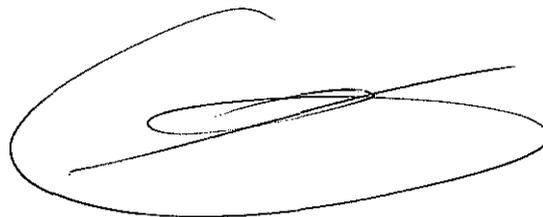
La Direction

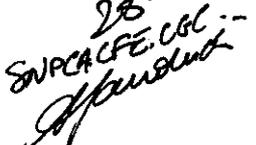
CNTA / CGT  


C.S.A.  
 Robert ROSE

  
Maxime DEROCHU  
SN FORT.FS  
28.01.2000

CFTE . Christophe DEBAUDE  

SNPCA CFE. CGL...  


CFDT  
